

FINALE INDIVIDUELS PUPILLE

Samedi 09 mars 2024

A Chambéry (La Palestre)

I/ RÉGLEMENT TECHNIQUE

5 catégories :

- **1^{er} degré :** regroupe les gymnastes ne réalisant que le 1^{er} degré pupille sur les 4 engins du programme fédéral.
- **2^{ème} degré :** regroupe les gymnastes ne réalisant que le 2^{ème} degré pupille sur les 4 engins du programme fédéral.
- **Poussin :** regroupe les gymnastes Poussin (ne pas confondre avec les jeunes poussins), qui réalisent le 3^{ème} degré pupille au moins sur un appareil et qui se présentent aux 6 agrès. Possibilité de changer de degré en changeant d'appareil (modalités du concours par niveau) sans toutefois pouvoir réaliser le 1^{er} degré pupille (Interdiction de présenter le 1^{er} degré pupille).
- **Benjamin :** regroupe les gymnastes Benjamin, qui réalisent le 3^{ème} degré pupille au moins sur un appareil et qui se présentent aux 6 agrès. Possibilité de changer degré en changeant d'appareil (modalités du concours par niveau) sans toutefois pouvoir réaliser le 1^{er} degré pupille (Interdiction de présenter le 1^{er} degré pupille).
- **Minime :** regroupe les gymnastes Minime, qui réalisent le 3^{ème} degré pupille au moins sur un appareil et qui se présentent aux 6 agrès. Possibilité de changer degré en changeant d'appareil (modalités du concours par niveau) sans toutefois pouvoir réaliser le 1^{er} degré pupille (Interdiction de présenter le 1^{er} degré pupille).

II) QUALIFICATION POUR CETTE COMPETITION REGIONALE

Sont retenus pour cette finale régionale « individuels » pupille, les 6 premiers de chaque C.D. dans les catégories précisées ci-dessus.

III) GENERALITES

* Les gymnastes pupilles qui disputent avec leur équipe d'association la Coupe Nationale Interclubs, peuvent prendre part à cette compétition de la Finale « Individuels » Pupilles.

* **Chaque club qui engage :**

1 à 2 gymnastes doit présenter au moins 1 juge

3 à 5 gymnastes doit présenter au moins 2 juges

plus de 5 gymnastes doit présenter au moins 3 juges

* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant** et l'**entraîneur** accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

* **Les droits d'engagement** sont de **4,50** euros par gymnaste

* **Toute licence devra être demandée ou saisie 2 semaines avant la compétition.**

* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : fscf.dauphinesavoievivaraiss@orange.fr au secrétariat du Territoire DSV **pour le 04 mars 2024, dernier délai.**

* Le règlement est à envoyer au siège de la ligue accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 04 mars 2024, dernier délai.**

Adresse : Territoire DSV FSCF, 20 Rue de l'Étisque 38300 BOURGOIN JALLIEU.

* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.

1^{er} Tour de la COUPE NATIONALE INTERCLUBS
Samedi 09 mars 2024
A Chambéry (La Palestre)

I/ REGLEMENT TECHNIQUE

3 catégories de compétition : 1^{ère} division, 2^{ème} division, 3^{ème} division

1^{ère} division

Le règlement technique se trouve dans le R E S C Coupes Nationales Interclubs (Gym Masculine)

2^{ème} division

Le règlement technique se trouve dans le R E S C Coupes Nationales Interclubs (Gym Masculine)

3^{ème} division (A finalité régionale uniquement)

Equipe de 4 gymnastes répartis dans 2 catégories :

- Adultes : 1 à 3 gymnastes,
- Pupilles (Minime, Benjamin, Poussin) : 1 à 3 gymnastes,

Six épreuves imposées, de l'année en cours, correspondant à la catégorie d'âge.

Application du barème des majorations.

La meilleure note par agrès et par catégorie est retenue pour le classement final.

II) QUALIFICATION POUR CETTE COMPETITION REGIONALE

1 seule équipe par catégorie et par club est autorisée.

Cette compétition est sélective pour la finale nationale, pour les catégories 1^{ère} et 2^{ème} Division qui se déroulera à Saint Amand les Eaux, les 15 et 16 juin 2024.

III) PRECISIONS REGLEMENTAIRES

* Les gymnastes pupilles qui disputent avec leur équipe d'association la Coupe Nationale Interclubs 2^{ème} et 3^{ème} division, peuvent prendre part à la Finale « Individuels » Pupille.

* Les gymnastes pupilles qui composent les équipes d'association peuvent se présenter en sokol, sur les agrès où cette tenue est autorisée pour les adultes.

* Aux anneaux, 2^{ème} degré adulte : une aide est autorisée sans pénalité pour le simultané en entrée pour les gymnastes de la catégorie pupilles (attention, il s'agit d'un règlement Territoire)

* Tous les membres d'une même équipe doivent avoir une tenue uniforme.

* **Toute licence devra être demandée ou saisie 2 semaines avant la compétition.**

* **Chaque équipe engagée en 1^{ère} et en 2^{ème} division est tenue de présenter au moins 2 juges, chaque équipe engagée en 3^{ème} division est tenue de présenter au moins 1 juge.**

* Toute association qui ne présentera **pas le nombre de juge requis au regard des inscriptions de gymnastes réalisées** devra s'acquitter d'une **amende de 100 euros, par juge manquant** et l'**entraîneur** accompagnant les gymnastes sera dans l'obligation de **prendre part au jury de la compétition**, si celui-ci est incomplet.

* **Les droits d'engagement** sont de **3,5 euros** par gymnaste.

* Les engagements de juges et de gymnastes sont à communiquer par mail : fscf.dauphinesavoievivaraiss@orange.fr au secrétariat de la ligue **pour le 03 mars 2023, dernier délai.**

* Le règlement est à envoyer au siège de la ligue accompagné du récapitulatif prévu à cet effet **pour le 03 mars 2023, dernier délai.**

Adresse : Territoire DSV FSCF, 20 Rue de l'Étisque 38300 BOURGOIN JALLIEU.

* En cas de retard dans le retour des droits d'engagements, ces derniers seront soumis à une amende forfaitaire de 45 €.